

**COMMUNE  
DE MEYRARGUES**



**Séance du jeudi 13 avril 2023**  
**à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	25

Secrétaire de séance :		Maria-Isabel ROSADO MARCHENA
Conseillers municipaux présents :	21	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Daniel BARBIER, Pierre BERTRAND, Frédéric BLANC, Béatrice MICHEL, Louis BURLE, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	4	Mireille JOUVE (à Daniel BARBIER), Peggy MAGNETTO (à Philippe GREGOIRE), Dominique GIRAUD (à Gérard MORFIN), Stéphane DEPAUX (à Audrey REMEDIOS BRUN).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir :	2	David FRUTTERO, Emilie KACHKACH.

**Délibération n°** D2023-30FS

**Objet :** VOTE DU BUDGET ANNEXE « VENTE DES CAVEAUX »  
- EXERCICE 2023.

**Exposé des motifs :**

Le débat d'orientation budgétaire, qui doit précéder le vote du budget primitif, a souligné les grands axes des budgets primitifs de la Commune pour 2023. Concernant ce budget, il est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4.

**Visas :**

Où l'exposé des motifs, rapporté ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311 à L. 2343-2;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;  
Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal au vu de la délibération n°D2023-27FS du 30 mars 2023 ;  
Vu la délibération du conseil municipal n°D2023-...FS en date du 13 avril 2023 portant affectation du résultat ;  
Vu la maquette budgétaire présentée aux membres de l'assemblée délibérante ;  
À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

**Le Conseil Municipal décide de :**

**Article 1 :** Voter le budget primitif du budget annexe « vente de caveaux » pour l'exercice 2023, équilibré en dépenses et en recettes, selon les grands équilibres présentés ci-après :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	81 179,20	109 193,78
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		28 014,58	0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	109 193,78	109 193,78

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	121 435,98	70 000,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	51 435,98
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	121 435,98	121 435,98

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	230 629,76	230 629,76

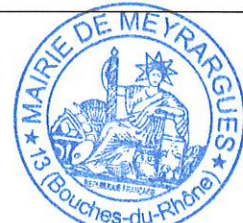
Pour (présents et pouvoirs)	19	POUSSARDIN Fabrice GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)	0	

Le secrétaire de séance,

Maria-Isabel ROSADO MARCHENA

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune  
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

27 Avril 2023

après transmission au délégué du représentant de  
l'État dans l'arrondissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com